

PV de l'assemblée générale du 6 avril 2011
"UN MANEGE POUR TOUS"

Présents (comité MPT):

Mme Nicole Bordier; Mme Marianne Dubois; M. Roman Juon; Mme Doris Keller (secrétaire); Mme Isabella Leonardi Rutz; M. Jean-Dominique Lormand (président); Mme Elisabeth Micheli (trésorière); Mme Marie-France Spielmann (vérificatrice des comptes).

Mme Stéphanie Aegerter; M. Frédéric Amsler; M. Pierre Auberjonois; M. & Mme Jean-François et Suzanne Berger; M. Sylvain Briens; Mme Sybille Frei; Mme Liliane Froideveaux; Mme Délphine Meli; Mme Catherine Fuchs; Mme Marianne Garnier, M. Robert Gurny; Mme Stéphanie Lachavanne; M. Louis-Charles Lévy; Mme Geneviève Lormand; Mme Delphine Mach; Mme Maryjan Maître; Mme Hélène Mateev; Mme Myriam Meddeb; Mme Delphine Meli; M. Robert Mettraux; Mme Giovanna Oppliger; Mme Anne Peeters; Mme Sabine Planchot; Mme Emmanuelle Pszola; Mme Edith Rey; M. & Mme Walter et Peta Schmid; M. Jean Spielmann; Mme Marika Tournier; Mme Delphine Wuest.

Excusés: Mme Hélène Frisch; Mme Laurence Hauck, Mme Aline Juon, Mme Dominique Perruchoud, Mme Andrienne Soutter, M. Patrice Zürcher,

Invités (ville de Genève): M. Manuel Tornare, conseiller administratif et Mme Virginie Todeschini, collaboratrice

PREMIERE PARTIE (STATUTAIRE)

Le PV de l'assemblée générale du 18 novembre 2009 est approuvé.

1) Rapport des activités par M. Jean-Dominique Lormand, président

Jean-Dominique Lormand présente l'association MPT qui a débuté il y a plus de 5 ans avec collage-cvv (collectif des associations du centre et de la Vieille-Ville), composé de toutes les associations du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV, APECV, Ludothèque, Madeleine des enfants, MQCC, Restaurants scolaires) ayant une volonté commune: la réaffectation du Manège occupé par les voitures. Les statuts ont été signés le 7 juillet 2008.

Il relève les points saillants pour MPT:

Les années 2007 et 2008 ont été consacrées à l'élaboration du projet, avec l'aide précieuse d'un habitant et architecte bénévole, M. Andrea Bassi, et en collaboration avec le DCTI.

- 16 avril 2008: première réunion de travail entre collage-cvv et le DCTI.
- En novembre 2009, M. Mark Muller (DCTI) a cédé le projet à la ville avec un droit de superficie qui a été négocié, car l'Etat avait mis la barre très haut au départ. Après un accord entre les deux partenaires, nous avons préparé toutes les pistes pour la ville, les plans A. Bassi, toujours à l'appui.
- Se sont joints à notre projet initial la Madeleine des enfants et l'éveil culturel, ainsi que les restaurants scolaires.
- L'automne fut morose, car tout était à reprendre. La crèche n'était pas sûre de pouvoir intégrer l'espace pressenti et devait s'assurer qu'il correspondait aux normes. Nous avons pu démontrer que l'espace était exploitable avec quelques frais supplémentaires.
- Mme Virginie Todeschini a réuni tous les acteurs et Mme Charolais, architecte à la Ville de Genève, a toujours beaucoup défendu ce projet.

Le président explique comment les habitants et associations ont envie d'utiliser l'espace du Manège: le bâtiment devrait être partagé entre une crèche, l'éveil culturel, la Maison de Quartier et la Ludothèque; la grande salle, appelée Atrium, hébergera un bistrot proposant des plats simples et boissons à prix raisonnables. Ce sera une salle d'accueil pour tous, habitants, étudiants, personnes âgées ou à mobilité réduite, sans obligation de consommer et pourra aussi se transformer en salle de spectacle, de conférences, de fêtes. La ville accepte notre projet qu'elle veut transformer en "Espace-Quartier", ce que Mme Virginie Todeschini expliquera par la suite. Les cinq exécutifs ont décidé de soumettre le projet au conseil municipal. Voici pour le bilan des 17 derniers mois.

Jean-Dominique Lormand souligne encore qu'un espace aussi important, nous le voulons associatif et que nous allons écouter le magistrat: comment il compte faire vivre l'espace Manège.

Perspectives: la question est de savoir qui va participer à la gestion. MPT aimerait un représentant de chaque association et un représentant des habitants en collaboration avec le bistrot. La difficulté maintenant est de faire un travail pour aborder ou négocier les règles de la ville.

M. Jean Spielmann nous informe que ce matin le conseil d'État a voté oui à l'octroi de la parcelle.

2) Rapport de la trésorière, Elisabeth Micheli:

Comptes 2009 – 2010 arrêtés au 31 décembre 2010.

recettes	3'146.85
dépenses	2'121.15 dont solde au 31.10.2009 de 1'979.- reporté
solde au 31.12.2010	1'025.70 au crédit

Le comité a décidé d'arrêter les comptes au 31.12.2010 et de désormais faire ses rapports de comptes sur une année civile.

Les frais bancaires sont plus élevés que l'année dernière, car ils comprennent Fr 100.- pour l'envoi de nouveaux bulletins de versement pour l'association.

Les frais administratifs et frais de comité (papier, encre, enveloppes, timbres, frais comité) de l'exercice 2008-2009, comme annoncé lors de la dernière AG, ont été comptabilisés durant cet exercice cumulant ainsi les frais administratifs et frais de comité de deux exercices comptables.

Les crédits sont composés de cotisations et de dons:

2008 -> 5 membres

2009 -> 114 membres

2010 -> 61 membres :

La cotisation annuelle est de Fr 10.--. MPT a reçu divers dons et la trésorière exprime des remerciements au nom de l'association.

3) Rapport des vérificateurs des comptes par Mme Marie-France Spielmann:

Mme Marie-France Spielmann et M. Patrice Zürcher approuvent les comptes. Marie-France Spielmann lit le rapport des vérificateurs.

Les 2 rapports sont approuvés par l'assemblée générale.

4) Election du président et du comité:

Jean-Dominique Lormand renouvelle sa candidature en tant que président, annonce que Marie-France Spielmann se retire en tant que vérificatrice des comptes et sera remplacée par Jean Spielmann. Il présente les nouveaux adhérents au comité: Hélène Frisch, Robert Gurny, Andrienne Soutter, Marie-France-Spielmann et Delphine Wuest. Le nouveau comité est composé comme suit:

*Jean-Dominique Lormand, président
Isabella Leonardi Rutz, vice-présidente
Elisabeth Micheli, trésorière (MQCC)
Doris Keller, secrétaire
Nicole Bordier (Madeleine)
Hélène Frisch (APECV)
Marianne Dubois (Ludothèque)
Robert Gurny (AHCVV)
Roman Juon
Marie-France Spielmann
Andrienne Soutter
Delphine Wuest (restaurants scolaires)*

*Jean Spielmann (nouveau) et Patrice Zürcher se représentent en qualité de **vérificateurs des comptes**.*

Le nouveau comité et les comptes sont approuvés et les vérificateurs des comptes sont (ré)élus par l'assemblée générale.

L'assemblée décharge l'ancien comité du travail accompli.

Jean-Dominique Lormand mentionne le site www.collage-cvv.ch sur lequel on peut suivre l'évolution du Manège dans la rubrique "projets".

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION D'UN ESPACE QUARTIER

M. MANUEL TORNARE

M. Tornare présente Mme Virginie Todeschini en expliquant qu'elle travaille sur les expositions universelles (dossier de Shanghai), où les pavillons suisses étaient très bien fréquentés.

Il relève que la Ville travaille sur la qualité de vie de tous. Il fait aussi mention aux villes suisses de référence dans ce domaine, à savoir Bâle, Zurich et Genève ou encore Stuttgart en Allemagne.

M. Tornare fait l'historique du Manège – des chevaux aux voitures – et nous confirme que l'État, la ville et probablement le conseil municipal sont désormais partants pour le projet.

Il mentionne sa retraite du conseil administratif, mais il pense qu'il n'y aura pas de retournement majeur avec le nouveau conseil. Il souligne que la Ville est ouverte à toute discussion ou changement.

Il nous fait part des négociations avec le DCTI et explique que M. Mark Muller lui a demandé de s'occuper du dossier "UN MANEGE POUR TOUS". M. Rémy Pagani s'est montré très enthousiaste pour ce projet.

Les voitures parkées dans le Manège pourront bien trouver leur place dans les parkings avoisinants, par exemple au parking St-Antoine; de toute façon la ville encourage un centre ville sans voitures.

Il explique les négociations avec DCTI, qui demandait un droit de superficie se chiffrant à 640 à 680'000 francs annuels, ce qui n'était pas acceptable pour la Ville, qui elle, demandait 1 franc symbolique de location, contre tous les frais à leur charge: crédit d'étude de 1,7 million, frais de transformations environ 17'000'000. Les 140'000 francs de location que l'État a proposés, restent élevés, mais ont finalement été acceptés par le conseil administratif de la Ville.

Le 30 mars 2011 (vote du conseil administratif), le département des constructions et d'aménagement (M. Pagani) et le département de la cohésion sociale (M. Tornare) ont soutenu le projet et le crédit de 1,7 million pour l'étude de la parcelle du Manège de 849 m², lequel a été voté par la majorité. Le projet sera donc traité au conseil municipal à la prochaine séance des 19 et 20 avril 2011.

M. Tornare donne encore l'exemple des locaux de la Maison de Quartier qui ne sont pas adéquats pour l'usage voulu. Il assure également que le magasin PAM restera au 4, rue Chausse-Coq, ceci lui a été confirmé par M. Mark Muller.

Mme Virginie Todeschini:

Elle nous présente le projet, accepté par la Ville avec un schéma Power Point et explique qu'un "Espace-quartier" est un lieu intercommunautaire et intergénérationnel, près du quartier, qui répond aux demandes des habitants.

Les habitants peuvent proposer des animations. Des réunions d'institutions publiques peuvent y avoir lieu. Elle fait la comparaison avec le 99 rue de Lyon, où logent une crèche, un restaurant, des salles polyvalentes et où sont accueillies 15 associations. Trois personnes de la ville de Genève y travaillent pour gérer l'endroit. L'exemple du futur Sécheron est également montré.

Le programme de l'Ancien Manège retenu par la Ville comprendra:

- un hall d'information
- un espace central polyvalent et de restauration (Atrium)
- un espace de vie enfantine (40-45 places)
- un éveil culturel et artistique (transfert de la Madeleine)
- une ludothèque (transfert de Ferdinand-Hodler)
- une Maison de Quartier (transfert de la MQCC)

L'organigramme de la gouvernance pressenti par la ville se composerait de la manière suivante:

MQCC, EVE/DPE, Ludothèque, Eveil culturel, Gérant espace de restauration
au dessus: conseil de Maison (représentant tous les partenaires);
au dessus: coordinateur (Ville de Genève)

Mme Todeschini explique le développement du programme de 2010 à 2011:

nov 2010-fév.2011: développement du programme en 2 séances entre MPT et la Ville
avril 2011: accord entre l'Etat et la Ville, demande de crédit d'étude au CM

prochaines étapes:

mi-juin définition du mode de gestion du Manège (une séance de travail)
élaboration du cahier des charges pour le concours d'architecture

M. Tornare reprend la parole: il dit que l'espace Charmilles était une erreur. Il cite 99 rue de Lyon, un grand succès, Sécheron et Eaux-Vives, ainsi que des espaces similaires à l'étranger. Il dit que c'est moins lourd que les structures des Maisons de Quartier des années 70.

Intervenants: M. Roman Juon fait remarquer que la pyramide de l'organigramme gêne beaucoup les associations qui fonctionnent extrêmement bien. Il suggère de les mettre en haut de la pyramide.

M. Robert Gurny fait les remarques suivantes:

- 1) L' AHCVV fait partie des associations qui soutiennent MPT (l'AHCVV ne figure pas sous la fameuse pyramide)
- 2) La situation de la Vieille-Ville et les activités multiples grâce aux associations ne peut pas être comparée avec l'Espace-quartier de la rue de Lyon.
- 3) Question: quelle est la situation de la future crèche au CMU de Champel? Combien de places y aura-t-il au final? M. Tornare n'a pas souhaité donner une réponse claire. Il mentionne cependant qu'à l'horizon 2014 il y aura assez de places dans les crèches pour les enfants des habitants de la ville de Genève.

Doris Keller: quel tableau sera validé, celui que Mme Virginie nous a envoyé (à MPT) ou celui corrigé par les associations (futurs habitants) du Manège ? Est-ce qu'il y aura des locaux attribués à la Maison de Quartier?

M. Tornare spécifie que les mètres carrés précis ne sont pas encore attribués et que cela fera partie des discussions futures avec la ville, les architectes et les associations.

Mme Todeschini répond que la MQCC n'avait effectivement que 50m² dans le tableau, mais qu'elle aura ses locaux comme les autres. La MQCC avait peur que la Ville veuille imposer ses dérogations, mais elle a simplement fait un plan global comprenant en gros 3 fois 600m².

M. Pierre Auberjonois demande où vont aller toutes les voitures du Manège ? M. Tornare répond qu'il y a environ 70 voitures dans le Manège et pense qu'elles pourraient se garer dans le parking de Saint-Antoine. Il fait remarquer que la volonté actuelle est d'éloigner les voitures de la ville et que tout le monde devrait s'habituer à d'autres moyens de transport.

Jean-Dominique Lormand remercie les invités et l'assemblée de leur présence et invite tout le monde au verre de l'amitié. La séance est levée.

14/04/2011 DK